



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Accompagner le changement d'identité de genre au ministère de la Culture

CHANGEMENT
D'IDENTITÉ
DE GENRE

secrétariat général

mission égalité, diversité et prévention des discriminations

www.culture.gouv.fr

Juin 2020



Le ministère de la Culture est engagé dans la prévention de toutes les formes de discrimination et pour l'égalité de traitement, dans ses pratiques internes et dans les politiques qu'il porte. C'est dans ce cadre qu'a été signée en 2018, la Charte d'engagement LGBT+ de l'Autre Cercle, association luttant contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre. Le droit français permet de changer le prénom et la mention de sexe de son état civil. Les personnels et la population étudiante du ministère de la Culture peuvent donc être concernés, en personne ou dans leurs relations sociales.

Le changement d'état civil

Le changement d'état civil est une étape cruciale dans la vie des personnes désireuses d'harmoniser leur identité de genre et leur identité administrative. Cette modification recouvre deux aspects : le changement de prénom et le changement de la mention « sexe ». Ces deux demandes peuvent être menées conjointement ou séparément. Les conditions de modification ont été simplifiées et allégées grâce à la loi du 18 novembre 2016 dite « de modernisation de la justice du XXI^e siècle ».

Reconnaissance de l'identité au quotidien

La reconnaissance de l'identité de genre d'une personne est essentielle pour son bien-être. Il convient d'utiliser le prénom revendiqué par la personne sans exiger que le changement d'identité légale ait été effectué dans les registres de l'état civil. L'établissement peut modifier l'identité interne de l'agent(e) ou de l'étudiant(e) pour qu'elle soit conforme à son identité de genre. Le ministère de la Culture encourage à faire figurer le prénom d'usage notamment sur le badge, la carte professionnelle, d'étudiant(e) ou de bibliothèque, l'annuaire, l'adresse électronique, la signature électronique, l'organigramme, la signalétique, les listes d'inscription et d'émargement, les résultats d'examens...

Les mentions Madame/Monsieur ne sont pas constitutives de l'état civil. Elles devront donc être adaptées à l'identité interne ou supprimées des correspondances, formulaires et documents internes. L'utilisation du pronom adéquat est également requise.

Soutenir et accompagner en toute confidentialité

Légalement, rien n'oblige une personne à faire état de sa transition une fois son état civil devenu conforme à son identité de genre. Il est cependant possible que son assignation de naissance soit découverte un jour ou l'autre (Internet, anciennes connaissances, etc.). Si cela devait arriver, il conviendrait de n'en parler avec elle qu'en cas de nécessité et en toute confidentialité.

L'établissement doit faire connaître son engagement en matière de lutte contre les discriminations et son soutien aux minorités, y compris aux personnes transidentitaires. Le rappel du droit au respect de la vie privée et de l'intimité contribue à éviter les remarques intrusives ou maladroites à l'endroit de la personne. La personne concernée gère les étapes de sa transition, en collaboration avec son encadrement et les ressources humaines. Une communication dans l'environnement de travail pourra être décidée d'un commun accord. Aucune information ne devra être divulguée sans son consentement.

Une attention particulière sera portée aux personnes ayant vocation à effectuer des déplacements professionnels dans des pays où leur transidentité pourrait les mettre en danger.

Les responsables de la prévention des discriminations et l'encadrement de proximité accompagnent les démarches de l'agent(e) ou de l'étudiant(e), notamment en matière de modification de l'identité interne.

Diplômes

En cas de changement de leur état civil, les étudiant(e)s diplômé(e)s peuvent obtenir un duplicata du parchemin faisant apparaître leur nouvelle identité, sur simple demande et présentation d'un justificatif.

Si vous êtes témoin ou victime de discriminations relatives à un changement d'identité de genre au ministère de la Culture, vous pouvez saisir la cellule d'écoute, de traitement et d'alerte Allodiscrim-Allosexism.

Comment saisir Allodiscrim-Allosexism ?

Code d'accès unique : 1959

Par Internet : <https://www.allodiscrim.fr/>

Par courriel : culture.allodiscrim@orange.fr ou culture.allosexism@orange.fr

Par téléphone : 0800 10 27 46 (numéro vert), 9h-17h30, 9h-12h le samedi

Par courrier : ALLODISCRIM, 51 rue Bonaparte, 75006 Paris

— Quelques définitions

SEXE

Ensemble de marqueurs biologiques (l'appareil génital par exemple), physiologiques, génétiques... Le sexe est généralement décrit en termes binaires (« femme » / « homme ») mais les caractéristiques sexuelles à la naissance ne permettent pas toujours de déterminer le sexe de façon univoque : c'est le cas des personnes intersexes ou intersexuées. Dans le langage courant, le mot de « sexe » désigne aussi souvent la sexualité, ou le genre : il est donc souvent trop vague pour parler de la complexité de l'identité de genre.

GENRE

Ensemble de normes, définies socialement, d'apparence, de comportement ou de rôle social qui identifient une identité – laquelle est traditionnellement comprise de façon binaire dans le monde occidental, comme « masculine » ou « féminine ».

IDENTITÉ DE GENRE

L'identité de genre correspond à l'expérience intime et personnelle du genre vécue par chacun et chacune. Le genre ressenti, qui définit l'identité, peut différer de celui qui a été assigné (à la naissance par une équipe médicale, ou plus généralement, par la société, tout au long de la vie). Les personnes dont l'identité de genre est conforme au sexe et au genre qui leur ont été assignés sont cisgenres. Pour d'autres, le genre assigné ne correspond pas à leur identité de genre. Il s'agit de personnes transgenres, transidentitaires ou simplement trans.

EXPRESSION

OU APPARENCE DE GENRE

Manière dont une personne exprime son genre dans son comportement et son apparence physique : habillement, coiffure, maquillage, langage corporel... L'identité de genre et l'apparence de genre ne coïncident pas nécessairement.

TRANSITION DE GENRE

Processus de changement physique et administratif par lequel une personne adopte une présentation sociale en accord avec son identité de genre, avec un objectif de reconnaissance par la société et par la loi.

ORIENTATION SEXUELLE

Attirance sexuelle et/ou affective, qui peut être par exemple dirigée envers le sexe opposé (hétérosexualité), le même sexe (homosexualité) ou l'un ou l'autre sexe indifféremment (bisexualité). L'orientation sexuelle et l'identité de genre sont deux notions bien distinctes.

Sources

- Agir contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre dans l'emploi - Défenseur des Droits (mai 2017)
- Transidentité : quelles bonnes pratiques pour les DRH et les managers ? - L'Autre cercle Provence - Alpes - Côte d'Azur, l'ANDRH Provence et la DILCRAH (mars 2019).

Ce guide est disponible en version numérique sur Sémaphore, l'Intranet du ministère de la Culture, rubrique Ressources humaines > Égalité & diversité